

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 33

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et un et le 14 avril à 19 heures 05, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 avril 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etai^{ent} présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. BAUMLIN, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Etai^{ent} absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. COMBE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME JARRIGE (POUVOIR A M. GARDE), M. CANCEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

M. DOMENEGUETTY est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2021/31

Objet : Installation et exploitation de distributeurs de boissons et snacks au sein des bâtiments municipaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'obligation conformément à l'ordonnance n°217-562 du 19 avril 2017, d'organiser une procédure de sélection préalable s'agissant de l'occupation ou de l'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

La procédure doit présenter toutes les garanties d'impartialité, de transparence et comporter des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Dans ce cadre Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder aux mesures de publicités nécessaires et de mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence pour l'attribution de l'exploitation et la gestion de distributeurs dans différents bâtiments de la commune.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil municipal :

- De lui permettre de procéder aux mesures de publicité et au lancement de la procédure de mise en concurrence nécessaire à l'attribution de la gestion et de l'exploitation de distributeurs.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- De permettre à M. le Maire de procéder aux mesures de publicité et au lancement de la procédure de mise en concurrence nécessaire à l'attribution de la gestion et de l'exploitation de distributeurs.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
David ROFÉ



- Transmis le 28 AVR. 2021

- Affiché le 28 AVR. 2021